MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2023
DÉSIGNATION D'UN.E SECRÉTAIRE DE SÉANCE
COMPTE-RENDU DE DELEGATION

1. FIXATION DES TAUX 2023 DES TAXES COMMUNALES

(La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur BENHAROUS, Maire de la Ville des Lilas).

Bonsoir à toutes et à tous.

Je vais procéder d'abord à l'appel des présents.

Monsieur BENHAROUS : présent.
Monsieur CISINSKI : présent.
Madame DA SILVA : présente.
Monsieur PAQUIS : présent.
Madame BETEMPS : absente excusée, pouvoir à Monsieur BILLOUET.
Monsieur GUIRAUD : présent.
Madame NIANG : présente.
Monsieur PRIMAULT : absent excusé, pouvoir à Madame CANABATE.
Madame DJERBOUA : absente excusée, pouvoir à Madame YAHIAOUI.
Monsieur LAFEUILLE : présent.
Madame LEBAS : présente.
Monsieur LAGRANGE : présent.
Monsieur BAC : absent excusé, pouvoir à Madame AGUILERA-TORRES.
Madame GAUDUBOIS : présente.
Monsieur BILLOUET : présent.
Monsieur CARROUER : présent.
Madame FERRANDON : absente excusée, pouvoir à Monsieur DOUXAMI.
Monsieur LE PONTOIS : présent.
Madame YAHIAOUI : présente.
Madame ANGEL : présente.
Madame GIFFARD : absente excusée, pouvoir à Monsieur CISINSKI.
Monsieur DOUXAMI : présent.
Madame BERREBI : absente excusée, pouvoir à Monsieur LE PONTOIS.
Madame PUPIER : présente.
Madame CANABATE : présente.
Monsieur BERNSTEIN : présent.
Monsieur GOLDBERG : absent excusé, pouvoir à Madame LEBAS.
Madame AGUILERA-TORRES : présente.
Madame BERCERON : absente.
Madame BARBET : absente.
Monsieur VIVANTE : absent.
Monsieur ZILBERG : absent.
Madame SARRE : absente.
Madame BERTHOUMIEUX : absente.
Monsieur DURAND : absent.

Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer notre ordre du jour.

Il nous faut commencer par l'adoption du compte rendu de notre séance du Conseil municipal du 9 mars dernier.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2023.

Est-ce que ce compte rendu appelle des commentaires de la part de quiconque ?
Je n'en vois pas.
Nous allons considérer que comme adopté.

DESIGNATION D'UN·E SECRETAIRE DE SEANCE

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Après mûre réflexion, il nous a semblé que Valérie LEBAS était la personne la mieux à même de remplir cette mission. Cela te convient ?
Madame LEBAS répond : Pas de problème !
Merci. Y a-t-il des oppositions à ce que Madame LEBAS remplisse cette fonction ? Personne ne s'y oppose. Je vous remercie.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Il nous faut vérifier que vous avez pu prendre connaissance des décisions que j'ai été amené à prendre depuis notre dernier Conseil municipal. Vous avez reçu ces décisions, est-ce qu'elles appellent des commentaires de la part de quiconque ? Non.

.....

Nous donc allons pouvoir entamer notre ordre du jour qui n'a qu'un seul point qui va nous être présenter par Martin à qui je cède la parole.

1. FIXATION DES TAUX 2023 DES TAXES COMMUNALES

Monsieur DOUXAMI.- Bonsoir à tous. Il s'agit d'une résolution sur les taxes communales. En effet, nous avons fait une erreur la dernière fois. Nous avons oublié un taux et nous sommes obligés de re-voter l'entièreté de la résolution.
Cette erreur est due au fait que c'est la première fois que nous fixons ce taux de taxe d'habitation des résidences secondaires qui, auparavant, n'était pas du pouvoir du conseil municipal. C'est la première fois en 2023. C'est une correction. On ne change pas les taux sur les taxes foncières bâties.
Cette taxe d'habitation concerne près de 200 maisons secondaires aux Lilas. Aujourd'hui, le taux est à 28,07 %. On va l'augmenter exactement dans la même proportion que la taxe foncière bâtie, c'est-à-dire de 8,8 %. C'est pour une cohérence et c'est ce que la loi nous force à faire. On ne peut pas aller au-delà de 8,8 % pour ne pas faire plus que la taxe foncière bâtie.
La résolution consiste donc à re-voter l'augmentation de la taxe foncière (que nous avions déjà votée, on va donc la confirmer) et l'augmentation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui va passer de 28,07 à 30,53 %, ce qui correspond à une augmentation de 8,08%.
L'impact sur le budget est faible. Il est positif évidemment, mais seulement de l'ordre de 40 000 € de recettes supplémentaires. Il n'a aucun autre impact sur le budget qui a été voté il y a quelque temps.
Je n'ai pas d'autres commentaires. S'il y a des questions ?

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup Martin pour cette présentation tout à fait claire des considérations et des raisons qui nous poussent à la voter de nouveau, avec ce petit ajout que nous ont signalés les services de la Préfecture après le précédent Conseil municipal.
Est-ce que cela appelle des demandes d'intervention ou des questions ? Non. Je vais donc mettre aux voix cette délibération.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Elle est adoptée à l'unanimité.
Je vous en remercie.

Notre ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite, Mesdames, Messieurs, une très bonne soirée.

(La séance est levée à 19 h 06).

La secrétaire de séance :
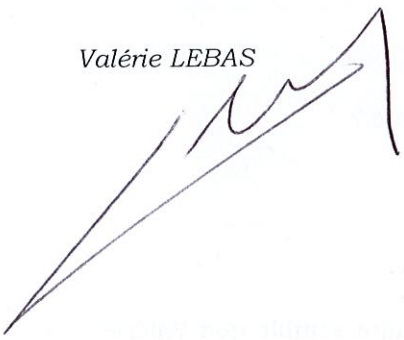
Valérie LEBAS